

Mobile Elevated Work Platforms (MEWPs) Stats and Facts – French



FAITS

1. **Entraînement Inadéquat de L'Opérateur** : Les travailleurs qui n'ont pas reçu de formation complète sur le fonctionnement des PEMP, la reconnaissance des dangers et les procédures d'urgence risquent de chuter, de se coincer ou de basculer en raison d'une mauvaise utilisation ou d'une méconnaissance des commandes.
2. **Absence de Protection Contre les Chutes** : L'absence de garde-corps, de harnais ou de longes sur les plates-formes des PEMP, en particulier celles du groupe B (élévateurs à nacelle), accroît les risques de chute, notamment à des hauteurs supérieures à 1,80 m.
3. **Mauvaise Installation** : L'utilisation de PEMP sur un sol inégal, instable ou mou sans stabilisateurs ou stabilisateurs latéraux peut provoquer des renversements, mettant en danger les opérateurs et les travailleurs à proximité.
4. **Surcharge des Plates-formes** : Le dépassement des limites de poids spécifiées par le fabricant pour les travailleurs, les outils ou les matériaux déstabilise les PEMP, entraînant des risques d'effondrement ou de basculement.
5. **Absence D'inspections Préalables à L'utilisation** : L'omission des inspections quotidiennes des composants des PEMP (hydrauliques, commandes, garde-corps, etc.) peut permettre de détecter des défauts, ce qui accroît les risques d'accident.
6. **Risques Environnementaux** : L'utilisation de PEMP par grand vent, sous la pluie ou à proximité de lignes électriques sans respecter les directives du fabricant peut entraîner des risques de basculement, d'électrocution ou de piégeage.
7. **Plans de Sauvetage Inadéquats** : L'absence de plans de sauvetage en cas de piégeage, de chute ou de défaillance mécanique retarde les interventions d'urgence, ce qui peut aggraver l'état des opérateurs.

STATISTIQUES

- L'OSHA a indiqué en 2023 que les infractions liées aux PEMP figuraient parmi les 10 principales citations en matière de sécurité dans le secteur de la construction, 15 % d'entre elles étant liées à une formation inadéquate ou à l'absence de protection contre les chutes.
- WorkSafeBC a noté en 2022 que 12 % des blessures dues à des chutes dans le secteur de la construction en Colombie-Britannique impliquaient des PEMP, dont 40 % étaient dues à une mauvaise installation ou à une surcharge.
- Un rapport de 2021 sur les cours de sensibilisation de l'OSHA indique qu'entre 2019 et 2020, 736 incidents liés aux PEMP ont touché 768 personnes, avec 172 décès, principalement dus à des chutes et à des basculements.

- Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a rapporté en 2023 que les lieux de travail où la formation des opérateurs de PEMP est obligatoire réduisent les taux d'accidents jusqu'à 22 %.
- Une étude réalisée en 2022 par le Journal of Safety Research a révélé que 65 % des blessures causées par les PEMP étaient dues à des chutes, des coincements ou des basculements, et qu'elles pouvaient être évitées grâce à une formation et à des inspections appropriées.
- Une enquête de Statistique Canada réalisée en 2021 indique que 10 % des travailleurs de la construction ont signalé des incidents évités de justesse avec des PEMP, souvent en raison d'une évaluation inadéquate des dangers ou de risques liés aux conditions météorologiques.